

Le ministère de l'agriculture va recenser toutes les mortalités d'abeilles

© 08/06/2018 |  Terre-net Média

La France va lancer un état des lieux national précis des mortalités d'abeilles, a annoncé le ministère de l'agriculture jeudi, au soir d'une mobilisation des apiculteurs pour réclamer des aides exceptionnelles et un environnement plus favorable aux pollinisatrices.

« Nos services vont établir un état des lieux précis des **mortalités d'abeilles**, sur l'ensemble du territoire, via les services déconcentrés de l'État » en associant des apiculteurs, a indiqué le **ministère de l'agriculture** dans un communiqué. Ce recensement permettra « d'expertiser les dispositifs d'accompagnement les plus adaptés » a souligné le ministère, où une **délégation d'apiculteurs** a été reçue dans la journée par le cabinet du ministre, absent de Paris. Fin 2017, le ministère avait mis en place en Bretagne et dans les Pays de Loire un dispositif permettant aux apiculteurs de déclarer leurs pertes, qui va donc être étendu au niveau national. Depuis plusieurs années, les apiculteurs français subissent des pertes moyennes de 30 % de leurs cheptels en hiver, selon l'**Union nationale de l'apiculture française** (Unaf). « Aujourd'hui, on a franchi un cap supplémentaire », avec des taux de mortalité pouvant grimper à 40, 50 voire 80 %, a indiqué à l'AFP **Gilles Lanio, président de l'Unaf**.